



**ACADÉMIE  
DE LILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Département des examens et concours  
Bureau des concours enseignants**

**Arrêté portant ouverture de l'examen du certificat d'aptitude professionnelle aux fonctions de formateur académique**

La rectrice de l'académie de Lille

**VU** le décret n° 2015-884 du 20 juillet 2015 relatif à la fonction de formateur académique exercée par des personnels enseignants ou d'éducation du second degré ;

**VU** le décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

**VU** l'arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

**VU** la circulaire n° 2015-110 du 21 juillet 2015 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Une session du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique (CAFFA) pour les personnels enseignants du second degré et conseillers principaux d'éducation est ouverte au titre de l'année 2021-2022.

**ARTICLE 2** : Les inscriptions seront prises par le département des examens et concours du rectorat. Le registre sera ouvert du jeudi 15 juillet 2021 au vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021 inclus pour l'admissibilité et du jeudi 15 juillet 2021 au mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021 inclus pour l'admission.

**ARTICLE 3** : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le 31 mai 2021

La rectrice



Valérie CABUIL